Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2025 et publié ou notifié le 24/03/2025

## COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT,

Votants: 10

Nicolas DEZE

Pour: 10

Représentés :

Contre: 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian

**FRANÇOIS** 

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

## Objet: Extension du chemin du Mont Roche - 2025\_10

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux de voirie sur la partie supérieure du chemin du Mont Roche ont été effectués en 2024, depuis la partie inférieure du chemin enherbée s'est dégradée, ce qui nécessite une extension.

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise BOUJEAT de Nitry et propose son devis d'un montant de 6 192.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municpal à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BOUJEAT d'un montant de 6 192.00 € TTC.
- DIT que la dépense sera inscrite au budget 2025

la secrétaire de tranco

Marie. France NURAT

Le Maire. Olivier MURAT



Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 24/03/2025 089-218900041-20250321-2025\_10-DE